



www.stephabdallahiltis.fr



CE QUI FAIT QU'UN ACTE EST SCÉLÉ

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

Ce qui indique qu'un acte est définitivement scellé, qu'il est porté sur le livre du Serviteur, c'est qu'il advient dans le monde matériel, qui est donc le monde des effets.

Pour chacune des situations prévues dans le vie matérielle du Serviteur, il y a une multitude d'actes prédestinés, pré-écrits par ALLAH ﷻ (donc, une multitude d'actes en puissance) ; mais seuls les actes ayant été précédés d'une intention ferme, elle-même suivie de causes concrètes, se voient attribués au Serviteur et deviennent effectifs ; et ça se manifeste par l'occurrence, dans le monde matériel, de cet acte qui advient pleinement, passant du statut d'acte potentiel, en puissance, au statut d'acte réalisé.

Le 14 juillet 2023

Ce texte vous plaît ? [Soutenez mon travail](#), et rendez-vous sur mon site pour en découvrir tout le contenu – romans, récits, poésie, posts de blog... –, soit en cliquant [ici](#), soit en flashant le code QR à l'en-tête ou au pied de page.

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah ILTIS / Abu Al-Huda : toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.



www.stephabdallahiltis.fr

